① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD **2025**

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**ABAULT IE** — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	**3 rue ALSACE LORRAINE** **31000 TOULOUSE**
SIRET	**44034651800028**
Durée de l'exercice en nombre de mois*	**12**
Durée de l'exercice précédent *	**12**

Exercice N clos le **31 12 2024**

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé **TOTAL (I**		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG	7 552	1
		Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI		7 850
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	192 517	AQ	53 069	139 447
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	88 907	AU	75 300	13 607
		Immobilisations en cours	AV	1 509	AW		1 509
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 629	CV		1 629
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	13 966	BI		13 966
TOTAL (II)			BJ	313 930	BK	135 921	178 009
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	12 554	BY		12 554
		Autres créances (3)	BZ	6 491	CA		6 491
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	312 321	CG		312 321
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	6 139	CI		6 139
		TOTAL (III)	CJ	337 505	CK		337 505
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	651 435	1A	135 921	515 514

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2025

② **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**ABAULT IE**	Néant ☐ *

| | | |

ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2024** ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 et du règlement 2016-07 de l'autorité des normes comptables (ANC) homologué par arrêtés ministériel du 26 décembre 2016 et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2024, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :
- congés payés à payer ……..… 24 673 euros
- charges Sociales /CP à payer ……..…….... 7 402 euros
- Personnel charges à payer …….....14 006 euros
- Charges Sociales / autres frais de personnel..... 4 703 euros
- Taxe CVAE à payer …….....1 600 euros
- Taxe véhicule société…….... 554 euros
- Taxe AGEFIPH…….. 3 586 euros
- Taxe Formation …..... .1 070 euros

Charges comptabilisées d'avance

- 6 139 € dont 4 293 € d'abonnements logiciels et 1 846€ d'assurances pour 2024.

Produits comptabilisés d'avance.

- Néant.

Produits à recevoir.

- Aides à l'embauche Alternants : 1 000 euros.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet.

7 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 60 000 € divisé en 1 200 actions de 50 € à la clôture de l'exercice.

8 Parts bénéficiaires

Néant

9 Consolidation

Sans objet.

10 Entreprises liées au 31/12/2024

Le montant total des créances clients ou fournisseurs des entreprises liées s'élève à 0 €.
Le montant total des dettes fournisseurs envers une entreprise liée s'élève à 0 €.
Le montant total des créances, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.
Le montant total des dettes, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 0 €.

11 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

12 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

13 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 62 846 € net imposable.

14 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Néant.

15 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant……	+ 151 895	- 33 863	+ 118 032
Résultat exceptionnel……..	+ 382	- 95	+ 287
Résultat comptable……..	+ 152 277	- 33 958	+ 118 319

16 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	2 390 812 euros

Dont export……. 0 euros.

17 Ventilation de l'effectif moyen

Salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à Disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	4	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	19	0

18 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions

Néant.

19 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.
Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Crédit bail – Location courte durée - location longue durée

Location matériels : 1 857 € HT pour l'année
Location logiciels : 29 001 € HT pour l'année

5 Provisions

Pour litige commercial en cours : 3 000 € - Dossier La Cabridelle – Assainissement (Honoraires Avocats).

6 Renseignements concernant les filiales et participations.

Ces opérations entrainent la gestion de 3 établissements au sein de la société ABAULT IE.

8 PRET Garantie par l'état

La société a obtenu un prêt en avril 2020 de 125 000 € remboursable en 5 ans maximum avec un différé de 2 ans (1er remboursement en mai 2022). Solde = 42 073 € au 31/12/2024.

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 3, Rue d'Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 440 346 518

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 118 319 euros comme suit :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 118 319 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau 11 430 €

Total formant un bénéfice distribuable..... 129 749 €

En totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes mis en distribution	Dividendes éligibles à l'abattement
31/12/2023 (1)	268 800 €	26 432 €
31/12/2022	NEANT	NEANT
31/12/2021	319 200 €	31 388 €

(1) Assemblée générale du 15/05/2024 : distribution de 100 800 € - Décisions collectives des associés du 12/09/2024 : distribution de 168 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Mr Saïd CHMANI

